**Motif AP BATIMENT**

Dans le cadre de la construction de bâtiments ou maisons individuelles, l'entreprise, exerçant une activité de travaux de charpente/toiture, se retrouve tributaire de ses fournisseurs pour intervenir sur les chantiers. A ce jour, l'ensemble des fournisseurs de l'entreprise ayant cessé toute activité, il ne nous est plus possible de nous approvisionner en matières et fournitures pour assurer une prestation conforme. Cet état de fait engendre par conséquence la suspension des contrats de travail du personnel de notre petite entreprise. Afin de faire face à des pertes d'exploitation prévisibles et pour éviter des difficultés liées aux échéances de fin de mois (paiement des salaires , charges sociales et autres charges fixes), l'entreprise souhaite anticiper et placer ses salariés en activité partielle du fait que son activité est à ce jour suspendue.

Nous tenons à préciser que nous avons placé nos salariés en congés payés du 16 au 20 mars 2020, en accord avec eux-mêmes.

**Motif AP Usine de Production**

En raison de la pandémie du Covid 19 qui se développe sur le territoire français, nos fournisseurs de matières premières ont fermé leurs portes. Par conséquent, il ne nous est plus possible de nous approvisionner en matières et fournitures pour assurer le fonctionnement de la chaîne de production. Par ailleurs, en raison du confinement des salariés à leurs postes de travail au sein de l'usine, et du fait d'une proximité certaine et de notre impossibilité de leur fournir des moyens de protection (pénurie de masques, gants…) ceux-ci ne souhaitent pas aggraver le risque d'exposition à la maladie. Cet état de fait engendre par conséquence la suspension des contrats de travail du personnel de production. nous avons maintenu certains salariés en activité jusqu'au 20 mars 2020. Le personnel administratif va être placé en télétravail à temps partiel pour assurer certaines tâches administratives et conserver le contact avec nos clients. Afin de faire face à des pertes d'exploitation prévisibles et pour éviter des difficultés liées aux échéances de fin de mois (paiement des salaires , charges sociales et autres charges fixes), l'entreprise souhaite anticiper et placer ses salariés en activité partielle du fait que son activité est à ce jour suspendue.

**Motif AP Reliure/brochure**

L'entreprise relevant du secteur de l'Edition se trouve fortement affectée par la pandémie liée au covid 19. En la fermeture des magasins distributeurs d'ouvrages de lecture (livres….) tels que librairies et autres établissements distributeurs stoppent l'activité des maisons d'édition, et notre activité par défaut. Nos commandes de reliure d'ouvrages sont suspendues de fait et nous nous trouvons sans activité. Cette situation préoccupante ne permet plus de supporter les charges d'exploitation engagées (charges fixes: loyers, salaires, charges sociales.....), le niveau de trésorerie se trouvant sérieusement impacté à termes. L'entreprise a donc besoin de réduire temporairement l'activité de ses salariés dans l'attente de la fin du confinement tout du moins.

**Motif AP HCR**

En raison de la pandémie du COVID 19 et d'une décision gouvernementale de fermeture des établissements tels que bars et restaurants, notre bar a fermé ses portes ce lundi 16 mars 2020. Par conséquent, nous n'avons plus d'activité pour notre personnel. Afin de faire face aux difficultés financières que l'entreprise va rencontrer en raison de cette absence d'activité, nous souhaitons bénéficier de l'activité partielle.

OU

Depuis le 1er mars dernier mon activité à baissé de plus de 60% dû au coronavirus. Notre département de la Haute Savoie a été l’un des 1er touché. Nous avons subi des annulations en cascade (tous les salons jusqu’à Genève, carnaval d’Annecy et bien d’autres). La clientèle d’affaire se déplace au minimum et les touristes ne viennent plus. En raison d'une décision gouvernementale, nous avons dû fermer notre établissement ayant une activité unique d'hôtel/restaurant. Par conséquent, n'ayant plus aucune activité pour notre personnel, nous souhaitons les placer en activité partielle pour une durée de 3 mois, n'ayant aucune visibilité sur la date de reprise d'activité possible. Sans ce dispositif, nous ne pourrons supporter l'ensemble des charges fixes, et la santé financière de l'entreprise risque d'être rapidement fragilisée.

**Motif AP Evénementiel / Montage de stands**

L'épidémie de CORONA VIRUS impacte fortement notre cœur de métier, l'événementiel. Les manifestations publiques sont totalement interdites dans certains départements et les événements rassemblant potentiellement plus de 5000 personnes ou de plus de 1000 personnes avec des intervenants (Visiteurs ou organisateurs) en provenances de pays étrangers... De ce fait des salons , manifestations sportives et culturelles sont annulés en cascade : Semi Marathon de Paris (Ou nous sommes intervenants), Foire de Nice , salon de l'automobile de Geneve et de Barcelone... du salon MICROWAVE à Paris (Ou nous sommes intervenants)...Même des manifestations prévus en juin 2020 sont annulées. A ce jour, des manifestions où nous intervenons tous les ans telles que LE MARATHON DE PARIS (AVRIL ) "ROLAND GARROS" , FORMULA E - PARIS, les 24h00 DU MANS sont en sursis... Notre carnet de commandes enregistre des annulations et nous sommes très inquiets pour le bon fonctionnement de l'entreprise qui se trouve impacté d'ores et déjà suite à plusieurs annulations subites de manifestations.Afin de pallier à cette chute d'activité qui pourrait avoir de sérieuses conséquences sur le santé économique de l'entreprise si la situation perdurait sur les prochaines semaines et mois, nous souhaitons réduire notre activité de 90% dans le cadre de l'activité partielle, de sorte à pouvoir être en mesure d'intervenir sur de petites manifestions et autres évènements.